

Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020

En 2020, le nombre de contrats d'apprentissage atteindrait 525 600, en augmentation de plus de 40 % par rapport à l'année précédente. La part de contrats permettant de préparer une formation du supérieur s'accroît fortement, tandis que la proportion de mineurs diminue. Les secteurs d'activité les plus dynamiques se situent dans le tertiaire.

Une très forte progression des entrées dans le privé, portée par le supérieur

En 2020, le nombre d'entrées en apprentissage est estimé à 525 600 (encadré) et augmente fortement par rapport à l'année précédente (+42 %). Cette hausse est presque entièrement portée par le secteur privé (+44 %), les embauches dans le secteur public n'augmentant que de 5 % (tableau 1).

Alors que les contrats permettant de préparer une formation du supérieur comptaient pour un peu moins de 4 entrées sur 10 en 2018, ils en représentent près de 6 sur 10 en 2020 (graphique 1). C'est la part des contrats de niveau Bac+3 à Bac+5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+9 points, de 26 % à 35 %). À l'inverse, la part des niveaux équivalents au CAP se replie (-9 points), bien que le nombre d'embauches sur ces niveaux de formations augmente (+7 %).

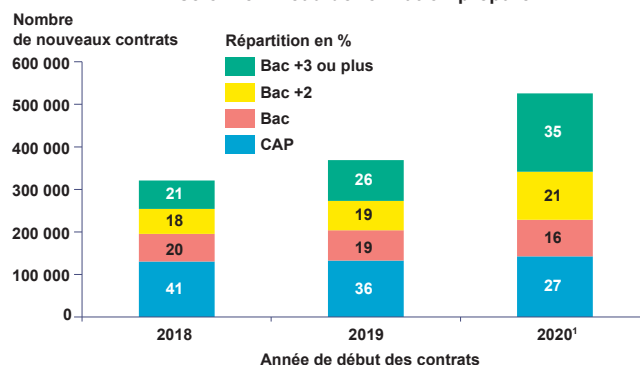
Une baisse de la proportion de mineurs

La part des 15-17 ans dans les entrées baisse nettement entre 2019 et 2020 (-10 points) pour atteindre 22 % (graphique 2). Le nombre de nouveaux contrats de cette tranche d'âge recule légèrement (-3 %), alors qu'il était stable entre 2018 et 2019. La part des 21-25 ans est celle qui augmente le plus (+8 points entre 2019 et 2020).

Une augmentation surtout portée par le tertiaire

La hausse des entrées en apprentissage en 2020 est portée par certains secteurs du tertiaire. La part du commerce augmente par rapport à 2019 (+2 points, tableau 1), de même que certains services aux entreprises comme les activités juridiques et comptables (+2 points, voir [données détaillées en ligne](#)). La part de l'hébergement-restauration et celle de la coiffure et des soins de beauté diminuent (respectivement de -3 points et -1 point). La part des « autres secteurs du tertiaire » s'accroît nettement (+5 points), pour atteindre 24 % des nouveaux contrats. Ces « autres

GRAPHIQUE 1 | Entrées en apprentissage selon le niveau de formation préparé



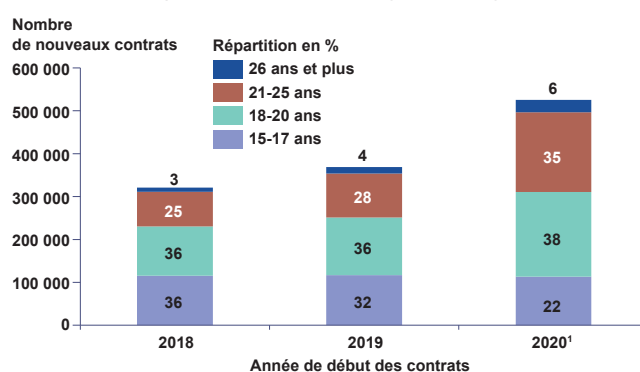
* Données provisoires, voir l'encadré.

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 27 % permettent de préparer une formation de niveau équivalent au CAP.

Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

GRAPHIQUE 2 | Entrées en apprentissage selon l'âge de l'apprenti



* Données provisoires, voir l'encadré.

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 22 % ont été signés par des apprentis de 15 à 17 ans.

Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

Encadré 1 • Le décompte des contrats d'apprentissage

À compter du 1^{er} janvier 2020, de nouvelles modalités de recensement des contrats d'apprentissage dans le cadre de la loi « Avenir professionnel »

Jusqu'à fin 2019, les contrats d'apprentissage étaient transmis par les employeurs privés et publics aux chambres consulaires et aux Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour examen avant enregistrement et dépôt du contrat dans une application spécifique. À compter du 1^{er} janvier 2020, dans le secteur privé, les Opérateurs de compétences (Opco) sont en charge du dépôt des contrats¹ dans un nouveau système d'information (Deca). Ce changement a engendré des retards dans la remontée de l'information, tous les Opcos n'ayant pas encore déposé dans Deca l'ensemble des contrats débutés en 2020. Dans cette période de transition d'un système d'information à l'autre, des traitements spécifiques sont nécessaires pour comptabiliser les nouveaux contrats : correction des doublons, prise en compte du délai de remontée.

Pour l'année 2020, 521 000 contrats déposés dans les systèmes d'information, dont 6 200 doublons

Au 26 juin 2021, 505 900 contrats ont été déposés dans le système d'information pour le secteur privé et 15 100 par les Dreetts (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) pour le secteur public, soit un total de 521 000 contrats débutés en 2020. Lorsque deux contrats concernent un même apprenti, un même employeur (identifié par son Siret) et débutent à la même date, il s'agit d'un doublon. La présence de tels doublons est inévitable, en particulier dans la mise en place d'un nouveau système d'information. Ils doivent être corrigés pour bien recenser les entrées en apprentissage. 6 200 ont ainsi été identifiés sur les 521 000 contrats débutés en 2020.

Tenir compte des délais de remontée en recourant aux Déclarations sociales nominatives

Il est plus délicat d'estimer la part des contrats du secteur privé débutés en 2020 qui n'ont pas encore été déposés par les Opcos. Une autre source, les déclarations sociales nominatives (DSN), est mobilisée à cette fin. La dynamique observée dans les DSN entre 2019 et 2020 suggère 10 800 contrats d'apprentissage supplémentaires restent à déposer ([graphique A et tableau complémentaire en ligne](#) pour le détail des entrées mois par mois). Ce résultat est cohérent avec les ordres de grandeur transmis par les Opcos dans le cadre de remontées rapides d'informations organisées par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Au total, après retrait des 6 200 doublons sur les 521 000 contrats déjà déposés et ajout des 10 800 contrats restant à déposer, ce sont 525 600 contrats d'apprentissage qui ont débuté en 2020.

Par ailleurs, ces contrats comptabilisés en 2020 ne tiennent pas compte des entrées en Centre de formation d'apprentis (CFA) qui n'ont pas été suivies de la signature d'un contrat en 2020² : 49 000 jeunes seraient entrés en CFA sans contrat au moment de leur inscription. Parmi ces jeunes, 21 500 ont pu signer un contrat d'apprentissage à la date de cette publication, dont 7 000 ont débuté en 2020 et 14 500 en 2021 (source DGEFP).

¹ Dans le secteur public, les Direccte (devenues les Dreetts et Deets au 1^{er} avril 2021) sont toujours en charge de l'examen et du dépôt du contrat.

² Dans le cadre de la crise économique liée à l'épidémie de Covid-19, le délai maximal pour signer un contrat après l'entrée en CFA a été étendu de trois à six mois pour la rentrée 2020.

activités tertiaires » regroupent notamment la santé humaine et l'action sociale (+1 point), l'information et la communication (+1 point), les activités immobilières (+1 point), les activités financières et d'assurance (+1 point) (voir [données détaillées, en ligne](#)).

Les poids des principaux autres secteurs reculent mais les entrées y augmentent également (+19 % dans l'industrie, +18 % dans la construction).

La hausse du nombre de nouveaux contrats touche toutes les tranches de taille d'entreprise*, de sorte que près de la moitié des embauches restent réalisées par les structures de moins de 10 salariés (tableau 1).

TABLEAU 1 | Les employeurs utilisateurs des nouveaux contrats d'apprentissage, secteurs privé et public

	Année de début du contrat			Évolution 2019/2020
	2018	2019	2020 ¹	
Total du nombre de contrats débutés	321 038	368 968	525 600	42 %
Secteur privé ou public²				
Secteur privé	305 895	354 368	510 300	44 %
Secteur public.....	15 143	14 600	15 300	5 %
Nombre de salariés dans l'entreprise.....				
0 à 4 salariés	33 %	32 %	33 %	47 %
5 à 9 salariés	17 %	16 %	15 %	33 %
10 à 49 salariés	19 %	20 %	20 %	45 %
50 à 249 salariés	10 %	11 %	10 %	41 %
250 à 499 salariés	4 %	5 %	4 %	29 %
500 à 999 salariés	4 %	4 %	4 %	31 %
1 000 salariés et plus	13 %	13 %	14 %	49 %
Secteur d'activité de l'établissement employeur.....				
Agriculture, sylviculture et pêche	3 %	3 %	3 %	27 %
Industrie	20 %	19 %	16 %	19 %
Construction.....	15 %	15 %	12 %	18 %
Commerce ; réparation automobile et motocycle.....	20 %	20 %	22 %	58 %
Hébergement et restauration	10 %	9 %	6 %	1 %
Activités juridiques, comptables, etc.....	5 %	6 %	8 %	85 %
Aménagement paysager, nettoyage, etc.....	4 %	4 %	5 %	62 %
Coiffure et soins de beauté	5 %	4 %	3 %	11 %
Autres secteurs du tertiaire.....	18 %	19 %	24 %	80 %

¹ Données provisoires, voir l'encadré.

² Le public est défini ici comme le secteur public non industriel et commercial, identifié par la catégorie juridique des personnes morales et organismes soumis au droit administratif.

Lecture : sur les 525 600 contrats débutés en 2020, 33 % ont été signés dans des entreprises de 0 à 4 salariés.

Champ : secteurs privé et public, France.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage.

* Il s'agit d'entreprises au sens de l'unité légale. Ce concept d'unité légale est différent du concept d'entreprise défini par le règlement européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif.

Émilie Cupillard (Dares).

Directrice de la publication
Anne-Juliette Bessone

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

